

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BONAVENTURE**

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil de la MRC de Bonaventure tenue le 16 juin 2021 à 19 heures au Centre communautaire Jean-Guy-Poirier sous la présidence du préfet, monsieur Éric Dubé et à laquelle étaient présents :

Colette Dow	Maire	Shigawake
Genade Grenier	Maire	Canton de St-Godefroi
Hazen Whittom	Maire	Hope
Linda MacWhirter	Maire	Hope Town
Régent Bastien	Maire	Paspébiac
Marie-Louis Bourdages	Maire	Saint-Elzéar
Denis Gauthier	Maire	Saint-Siméon
Nadine Arsenault	Maire sup.	Caplan
Gérard Porlier	Maire	Saint-Alphonse
Gaétan Boudreau	Maire	Cascapédia-St-Jules

Ainsi que monsieur François Bujold, directeur général, secrétaire-trésorier, monsieur Dany Voyer, aménagiste.

Absents : M. Roch Audet, maire de Bonaventure et M. Stephen Chatterton, maire de New Carlisle ainsi qu'un représentant de la ville de New Richmond.

— OUVERTURE DE LA SÉANCE —

Les membres présents forment quorum. Monsieur Éric Dubé, préfet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous.

RÉSOLUTION 2021-06-152 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Genade Grenier et résolu à l'unanimité des maires présents que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux:
 - 3.1 Séance régulière du 21 avril 2021
 - 3.2 Séance régulière du 19 mai 2021
 - 3.3 Séance extraordinaire du 2 juin 2021
4. Adoption des comptes à payer du mois de mai 2021;
5. Correspondances :
6. Administration :
 - 6.1 Demande d'exemption des coupures à l'assurance-emploi pour les pompiers volontaires;
 - 6.2 Nomination d'un représentant au sein du comité de gestion incendie — CAUREQ;
 - 6.3 Offre de services professionnels pour devis d'appel d'offres et comité de sélection — PAVL;
 - 6.4 Dépôt — Rapport annuel de la sécurité publique;
 - 6.5 Adjudication du contrat matière recyclables « collecte, transport, tri et traitement des matières recyclables APO – 2021 – 2024;

- 6.6 Programme FAIR 2021
- 7. Développement économique, rural et social;
 - 7.1 Demande d'appui pour conditions — Réseau Accès Entreprise Québec (AEQ)
 - 7.2 Entente de service Ressources Entreprises
 - 7.3 Campagne d'achat local Baie-des-Chaleurs.
- 8. Aménagement;
- 9. Forêt;
- 10. Période de questions;
- 11. Levée de l'assemblée

**RÉSOLUTION 2021-06-153 Adoption du procès-verbal de la
séance régulière du 21 avril 2021**

IL EST PROPOSÉ par le maire Marie-Louis Bourdages et résolu à l'unanimité des maires présents que de la séance régulière du conseil des maires de la MRC de Bonaventure du 21 avril 2021 soit adopté tel que lu.

**RÉSOLUTION 2021-06-154 Adoption du procès-verbal de la
séance régulière du 19 mai 2021**

IL EST PROPOSÉ par le maire Hazen Whittom et résolu à l'unanimité des maires présents que de la séance régulière du conseil des maires de la MRC de Bonaventure du 19 mai 2021 soit adopté tel que lu.

**RÉSOLUTION 2021-06-155 Adoption procès-verbal de la
séance extraordinaire du 2 juin
2021**

IL EST PROPOSÉ par le maire Denis Gauthier et résolu à l'unanimité des maires présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la MRC de Bonaventure du 2 juin 2021 soit adopté tel que lu.

RÉSOLUTION 2021-06-156 Adoption des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ par le maire Colette Dow et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil des maires de la MRC de Bonaventure prend acte de la liste des chèques émis en date du 1^{er} mai au 31 mai 2021 visant le paiement des dépenses au montant de 589 850,37 \$ (voir annexe 2021-06-156 au livre des minutes).

— *CORRESPONDANCES* —

M. Éric Dubé fait la lecture de la correspondance reçue.

— *ADMINISTRATION* —

RÉSOLUTION 2021-06-157 Demande d'exemption des

**coupures à l'assurance emploi
pour les pompiers volontaires**

CONSIDÉRANT qu'en milieu rural, les pompiers des services de sécurité incendie des municipalités sont essentiellement des pompiers volontaires;

CONSIDÉRANT que plusieurs pompiers volontaires occupent un emploi saisonnier;

CONSIDÉRANT que lors des sorties en période de chômage, ces pompiers voient leurs prestations d'assurance-emploi réduite en vertu des règles actuelles;

CONSIDÉRANT que le travail des pompiers est un service essentiel;

CONSIDÉRANT l'impact financier négatif que peut avoir l'application des règles actuelles;

EN CONSÉQUENCE : IL EST PROPOSÉ par le maire Hazen Whittom et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil de la MRC de Bonaventure demande au ministère de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées de ne pas inclure les revenus gagnés par les pompiers volontaires lors d'une intervention d'urgence dans le calcul de la prestation d'assurance-emploi du bénéficiaire.

**RÉSOLUTION 2021-06-158 Nomination d'un représentant de
la MRC de Bonaventure au sein
du comité de gestion incendie de
la CAUREQ**

IL EST PROPOSÉ par le maire Denis Gauthier et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil des maires de la MRC de Bonaventure renouvelle le mandat de monsieur David Thibault, coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Bonaventure au sein du comité de gestion incendie pour la CAUREQ.

**RÉSOLUTION 2021-06-159 Offre de services professionnels
pour devis d'appel d'offres —
PAVL - volet plan d'intervention**

IL EST PROPOSÉ par le maire Régent Bastien et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil des maires de la MRC de Bonaventure d'accepter l'offre de services professionnels de Madame France Thibault concernant le devis d'appel d'offres pour le programme PAVL – volet plan d'intervention au montant de 5 000\$.

**DÉPÔT Rapport annuel de la sécurité
publique**

M. François Bujold, directeur général, secrétaire-trésorier dépose le rapport annuel de la sécurité publique.

RÉSOLUTION 2021-06-160 **Adjudication du contrat matières recyclables «Collecte, Transport, Tri et Traitement des matières recyclables APO - 2021-2024 » (39 mois)**

CONSIDÉRANT que les MRC d'Avignon et de Bonaventure ont procédé à un processus d'appel d'offres de « Collecte, Transport, Tri et Traitement des matières recyclables APO- 2021-2024 » (39 mois);

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture des soumissions le 19 mai 2021, les MRC d'Avignon et de Bonaventure ont reçu deux soumissions, à savoir:

Nom du soumissionnaire	Montant de la soumission
Groupe Bouffard inc.	3 502 328.51 \$
Exploitation JAFFA	3 615 088.51 \$

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse conforme est celle de Groupe Bouffard;

EN CONSÉQUENCE : IL EST PROPOSÉ par le maire Hazen Whittom et résolu l'unanimité des maires présents que la MRC de Bonaventure adjuge le contrat APO 2021-2024 (39 mois) à Groupe Bouffard pour un montant de 3 502 328.51 \$ (taxes incluses).

RÉSOLUTION 2021-06-161 **Autorisation signature Protocole d'entente Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) — Volet 4**

IL EST PROPOSÉ par le maire Denis Gauthier et résolu l'unanimité des maires présents que monsieur Éric Dubé, préfet soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC de Bonaventure le protocole d'entente avec le ministre de l'Économie et de l'innovation ayant pour objet le fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) — Volet 4.

— DÉVELOPPEMENT RURAL SOCIAL ET ÉCONOMIQUE —

RÉSOLUTION 2021-06-162 **Demande d'appui pour conditions, Réseau Accès Entreprise Québec (AEQ)**

ATTENDU QU'il a été prévu à la convention d'aide financière que chaque municipalité régionale de comté recevra 900 000 \$ d'ici au 31 mars 2025 pour bonifier l'offre de services déjà existante, et ce, en embauchant au minimum deux ressources à temps plein;

ATTENDU QUE dès la première année, chaque municipalité régionale de comté devra dépenser 300 000 \$, sinon les sommes non dépensées devront être retournées au gouvernement;

**l'Université du Québec à
Rimouski (UQAR) et la MRC de
Bonaventure dans le cadre de
l'actualisation de la cartographie
de zones inondables**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bonaventure a obtenu, en 2018, une aide financière du Gouvernement du Québec visant à effectuer l'actualisation de la cartographie des zones inondables de leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bonaventure a confié à l'UQAR, le 17 décembre 2018, le mandat de réaliser « La cartographie des aléas fluviaux de cours d'eau de la MRC de Bonaventure » qui permettait de faire la mise à jour de la cartographie des zones inondables de quatre cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bonaventure a reçu un montant additionnel du Gouvernement du Québec et qu'elle souhaite confier à l'UQAR la poursuite de l'actualisation de la cartographie des zones inondables et ajouter un cinquième cours d'eau au mandat de l'UQAR;

EN CONSÉQUENCE : **IL EST PROPOSÉ** par le maire de la municipalité de Cascapédia-Saint-Jules, Monsieur Gaétan Boudreau

Et il est résolu à l'unanimité des maires présents que le Conseil de la MRC de Bonaventure appui l'avenant no.1 à l'entente contractuelle entre l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) et la MRC de Bonaventure.

RÉSOLUTION 2021-06-166 **Émission du certificat de conformité du règlement numéro 2021-746 de la ville de Bonaventure par rapport au schéma d'aménagement de la MRC de Bonaventure.**

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'art. 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le Conseil d'une municipalité peut modifier, en suivant le processus prévu par la Loi, le contenu de son règlement de construction;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'art. 137.2 de la LAU, le plus tôt possible après l'adoption, par le Conseil d'une municipalité, d'un règlement modifiant un règlement d'urbanisme, le(la) secrétaire-trésorier(ère) de ladite municipalité transmet copie certifiée conforme du règlement et de la résolution par laquelle il est adopté à la MRC;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 137.3 de la LAU, dans les 120 jours qui suivent la transmission prévue à l'article 137.2, le Conseil de la MRC l'examine et l'approuve s'il est jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement durable révisé et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU QUE le contenu du Règlement numéro 2021-746 est de modifier le contenu du Règlement de zonage par la création de la sous-classe d'usage 181 « Chalet bifamilial isolé », d'autoriser et d'ajouter cette sous-classe d'usage 181 dans la zone 210.1-R à la Grille des spécifications des usages autorisés par zone et enfin, de bonifier le contenu de l'Article 27 du Règlement de zonage afin de créer et permettre la sous-classe d'usage 181 « Chalet bifamilial isolé »;

EN CONSÉQUENCE : **IL EST PROPOSÉ** le maire de la municipalité de Saint-Elzéar, Monsieur Marie-Louis Bourdages

Et il est résolu à l'unanimité des maires présents d'autoriser l'émission du certificat de conformité numéro **BON-2021-122** à l'égard du Règlement numéro 2021-746 de la ville de Bonaventure, règlement ayant dûment été adopté lors d'une séance d'ajournement du Conseil de cette municipalité tenue le 7 juin 2021.

RÉSOLUTION 2021-06-167 **Émission du certificat de conformité du Règlement numéro 306-2021 de la municipalité de Hope par rapport au schéma d'aménagement de la MRC de Bonaventure**

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'art. 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le Conseil d'une municipalité peut modifier, en suivant le processus prévu par la Loi, le contenu de son règlement de zonage;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'art. 137.2 de la LAU, le plus tôt possible après l'adoption, par le Conseil d'une municipalité, d'un règlement modifiant un règlement d'urbanisme, le secrétaire-trésorier de ladite municipalité transmet copie certifiée conforme du règlement et de la résolution par laquelle il est adopté à la MRC;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 137.3 de la LAU, dans les 120 jours qui suivent la transmission prévue à l'article 137.2, le Conseil de la MRC l'examine et l'approuve s'il est jugé conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement durable révisé et aux dispositions du Document complémentaire;

ATTENDU QUE le contenu du Règlement 306-2021, modifiant le Règlement de zonage numéro 259-2011 au niveau des paragraphes d), e) et i) de l'article 67.3.2.2. « Constructions, ouvrages et travaux admissibles à une dérogation », a été jugé conforme au contenu du Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure ainsi que de son Document complémentaire

POUR CES MOTIFS : **IL EST PROPOSÉ** par le maire de la municipalité de Saint-Godefroi, Monsieur Genade Grenier

Et il est résolu à l'unanimité des maires présents d'autoriser l'émission du certificat de conformité numéro **HO-2021-28** à l'égard du Règlement numéro 306-2021 de la municipalité de Hope, règlement ayant dûment été adopté lors d'une réunion régulière du Conseil de cette municipalité tenue le 1^{er} juin 2021.

— *FORÊT* —

RÉSOLUTION 2021-06-168 **Approbation des projets réalisés en travaux d'aménagement forestier sur les TPI à la saison 2020-2021 dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) - Annexe 5**

CONSIDÉRANT le dépôt de l'Annexe 5 du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du registre annuel des projets pour l'année 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE cette annexe présente la liste des travaux réalisés sur les TPI pour l'année 2020-2021 en respect avec la liste des travaux admissibles en paiement des droits du PADF;

CONSIDÉRANT les responsabilités et les obligations de la MRC en matière de gestion forestière en lien avec l'entente de délégation de gestion No 1064;

CONSIDÉRANT QU'IL est résolu à l'unanimité des membres présents du Comité aviseur forestier de la MRC de Bonaventure de recommander au Conseil de la MRC d'approuver l'Annexe 5 du PADF du registre annuel des projets pour l'année 2020-2021 et autorise le Directeur général, Monsieur François Bujold, à signer l'Annexe 5.

EN CONSÉQUENCE : **IL EST PROPOSÉ** par le maire de la municipalité de Saint-Godefroi, Monsieur Genade Grenier

Et il est résolu à l'unanimité des maires présents que le Conseil de la MRC de Bonaventure appui la recommandation du Comité aviseur forestier et approuve l'Annexe 5 du PADF du registre annuel des projets pour l'année 2020-2021 et autorise le Directeur général, Monsieur François Bujold, à signer l'Annexe 5.

RÉSOLUTION 2021-06-169 **Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ par le maire suppléant Nadine Arsenault que l'assemblée soit levée.

Note : En signant le procès-verbal, le préfet reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

.....

Éric Dubé, préfet

.....
François Bujold, directeur général, secrétaire-trésorier